



AVIS AUX MEMBRES DE LA CECA

Portant appel à candidatures des nouveaux membres des organes

Mesdames, Messieurs ;

Dans le cadre des préparatifs de l'Assemblée Générale Ordinaire prochaine de la CECA et conformément aux articles 34 et 48 des statuts de la coopérative et à l'article 9 du décret n° 2013-081/PR pris en application de la loi n° 2011-009 du 12 mai 2011, vous êtes sollicités à présenter vos candidatures aux futures élections des membres des organes de la CECA à savoir :

- Conseil d'Administration (5 membres)
- Conseil de Surveillance (3 membres)
- Comité de crédit (2 membres)

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation mentionnant l'organe dans lequel le candidat veut postuler un poste;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une copie de l'extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie du curriculum vitae
- Une liste des personnes liées (*père, mère, époux (es), enfants etc.....*)

De plus ces candidats doivent jouir d'une bonne moralité, être de bon payeurs, exemplaires, honnêtes, sincères, compétents, dynamiques, tenir leurs paroles; bref des personnes capables sur qui la CECA peut compter dans sa marche vers la croissance.

Date de clôture des dépôts des candidatures : le 25 mai 2022

Lieu des dépôts des dossiers : dans toute agence de la CECA

Dans l'attente du recueil de vos candidatures, recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos considérations distinguées.

Fait à Lomé, le 22 avril 2022

Le Président du Conseil d'Administration


Foly TEKO-ADOKPO

